

Manifestations CNAV

Nous vous rappelons les prochaines manifestations à venir où la CNAV sera engagée :

Le salon des métiers Capa'Cité du **4 au 9 septembre** à Neuchâtel où l'agriculture sera représentée dans le quartier vert principalement (la suite en page 8).

La journée Agro-CNAV 23 qui se tiendra le **12 septembre** à partir de 9h à Fleurier à proximité du biogaz d'Agri Bio Val SA (voir page 12). Nous remercions d'ores et déjà nos sponsors ainsi que la société Agri Bio Val SA et la communauté d'exploitation agricole Eschler Lukas, Alex et Christian qui nous accueillent sur leurs terrains.

Vous êtes toutes et tous bienvenus à ces deux manifestations durant le début du mois de septembre.

Tempête du 24 juillet dans les Montagnes neuchâteloises

Nous ne pouvons que regretter la terrible tempête qui s'est abattue sur les communes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et des Planchettes le 24 juillet dernier. Les dégâts aux bâtiments et autres installations sont énormes et estimés par l'ECAP entre CHF 70 et 90 millions. La nature a aussi fortement été impactée et certains paysages ont totalement perdu leur visage d'avant. Pour l'agriculture, les dégâts ont été très importants et le travail complémentaire pour la remise en état se fera sur plusieurs mois. Nous avons constaté un magnifique élan de solidarité par l'engagement de bénévoles qui se sont mis à disposition afin de nettoyer les champs des débris et autres matériaux de constructions sans parler des panneaux solaires, photovoltaïques. Les autorités ont réagi efficacement face à l'ampleur des dégâts et la Société d'agriculture du district de La Chaux-de-Fonds a coordonné les tâches de nettoyage des parcelles.

Nous avons rapidement sollicité Fonds Suisse afin de pouvoir établir des expertises pour la remise en état des pâturages, pâturages boisés ainsi que des barrières principalement. Pour rappel, Fond Suisse peut intervenir uniquement sur les objets qui ne sont pas assurables. 82 agriculteurs ont été intégrés à la liste pour expertises. L'engagement rapide d'experts doit permettre de monter les dossiers pour les demandes financières.

Concernant la gestion du boisé, une task force sous la direction du SFFN travaille à la coordination des actions à mener et la priorité maintenant est de pouvoir débarrasser les pâturages boisés de la montagne de bois sous la forme souvent de mikado. Nous rappelons

l'extrême prudence à adopter afin de venir à bout d'arbres instables, pendus, fissurés et cassés. Nous remercions ici la bonne collaboration avec les agents de terrains du monde de la forêt. La prochaine séance de la task force se tiendra le 6 septembre 2023.

Nous restons bien entendu à disposition et accompagnons les demandes de remplissage des documents pour Fond Suisse.

Campagne Perspective Suisse : Pour la sécurité alimentaire, plutôt que les pénuries, votez en faveur de l'économie et de l'agriculture

La campagne "Perspective Suisse" a été lancée il y a peu par les acteurs de l'économie du canton. Ainsi, la CNCI, l'UNAM et la CNAV organisent un débat sur les élections fédérales. La date de cette table ronde est fixée au **29 août** et permettra aux candidats pour les élections fédérales de donner leur avis. Les inscriptions se font via le lien suivant : <https://agenda.cnci.ch/agenda/2023/8/Economie-et-agriculture-au-centre-de-nos-preoccupations-pour-les-prochaines-elections-federales->

Si vous avez des questions ou des soucis d'inscription, vous pouvez vous adresser directement auprès de la CNAV au ☎ 032 889 36 30. D'autre part, des affiches seront prochainement posées afin d'occuper le terrain en vue des élections du 22 octobre prochain.

Divers

Nous vous informons que M. Pierre-Ivan Guyot quittera ses fonctions de son poste de Chef du service de l'agriculture l'année prochaine. C'est donc pour le succéder qu'une annonce a été publiée par le canton de Neuchâtel que vous pouvez retrouver sous <https://www.agrarjobs.ch/de/job/6979>.

Nous aurons l'occasion durant l'année à venir de remercier M. Pierre-Ivan Guyot qui aura revêtu, à deux reprises, une fonction dans l'administration neuchâteloise.

CNAV – Yann Huguelit



Analyses de sols

Les exploitants agricoles neuchâtelois qui désirent faire analyser des parcelles sont priés de s'inscrire par téléphone ☎ 032 889 36 30 jusqu'au **lundi 11 septembre 2023** en n'oubliant pas de préciser le nombre de parcelles à analyser.

Nous confirmerons personnellement aux exploitants inscrits le jour et le lieu de distribution du matériel, ainsi que la date de ramassage des échantillons. Afin de vous aiguiller sur la meilleure analyse possible, pensez à relever sur d'anciennes analyses le pH de chaque parcelle. Le résultat des analyses sera communiqué en fin d'année au moyen d'une mise en valeur personnalisée, parcelle par parcelle et d'un conseil fumure.

CNAV

Contrôles des pulvérisateurs 2023

Cette année, les contrôles des pulvérisateurs auront lieu **le lundi 30 octobre, le mardi 31 octobre et le vendredi 3 novembre, à Cernier**. Nous rappelons que les contrôles sont obligatoires tous les **3 ans depuis 2020**. Le prix du contrôle est de CHF 105.- TVA comprise, CHF 95.- pour les membres de l'ANETA. Si vous n'en faites pas partie et que vous souhaitez en bénéficier, veuillez prendre contact avec M. Bernard TSCHANZ au ☎ 032 857 21 70 ou par ✉ bernardtschanz@net2000.ch. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat, ☎ 032 889 36 30, ou par ✉ cnav@ne.ch, **jusqu'au vendredi 20 octobre 2023** en indiquant la marque du pulvérisateur.

Afin que ces contrôles soient une réussite, nous tenions à vous rappeler ces deux informations.

1. Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les pulvérisateurs ayant une cuve principale de 400 litres et supérieure doivent être équipés d'un système de rinçage indépendant et actionnable depuis le siège du tracteur.
2. Depuis le 1^{er} janvier 2023 et dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire "pour une réduction des risques phytosanitaires", l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) oblige les exploitations agricoles à prendre des mesures afin de limiter la dérive et le ruissèlement. Un système à points a donc été mis en place par l'Office fédérale de l'agriculture (OFAG). L'exigence de base pour toutes exploitations agricoles est d'atteindre au minimum 1 point contre la dérive, qu'importe le produit appliqué. De manière simplifiée et afin d'atteindre ce point, l'installation de buses antidérive (à injection d'air) sur les pulvérisateurs est désormais obligatoire.

CNAV – Loris Rapin

Marché de bétail – rappel

Nous profitons de ce bulletin pour rappeler deux points importants pour la bonne tenue du marché de bétail aux Ponts-de-Martel.

1. Lors des derniers marchés de bétail, nous avons constaté un nombre important d'inscriptions tardives. Même si nous sommes généralement tolérants avec cela, nous vous rappelons le délai d'inscription fixé 8 jours auparavant, soit au lundi de la semaine qui précède le marché de bétail. Ceci afin de pouvoir effectuer une annonce d'effectif cohérente à Proviande, et également dans l'intérêt, tant des marchands, que des agriculteurs.
2. Pour les bêtes amenées dans les box, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'accompagner ces dernières jusqu'à la balance, ceci afin de fluidifier le marché.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous nous réjouissons de vous retrouver aux Ponts-de-Martel.

CNAV - Loris Rapin

L'Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL fête 50 ans de recherche et de vulgarisation en faveur de la pratique et organise à l'occasion de son jubilé plusieurs manifestations dont la "Caravane du FiBL" qui s'arrêtera en août dans notre canton.

Lors de ce circuit à vélo, différentes exploitations agricoles et entreprises de transformation alimentaire biologiques de Romandie et de Suisse alémanique ouvriront leurs portes à toutes personnes intéressées.

Le tour qui démarrera le 20 août à Genève et se terminera le 31 août au FiBL à Frick, passera par une étape neuchâteloise le **vendredi 25 août**.

Le départ à vélo se fera de la gare d'Anet BE, à 9h et sera suivi entre 14h à 17h d'une visite guidée avec présentation sur la Ferme des Vernets & le Domaine de l'Aurore au Val-de-Ruz. Dès 17h30, apéro, dîner et soirée conviviale sont au programme.

Le FiBL se réjouit de voir les cyclistes accompagner la caravane en nombre. Il est également possible de ne participer qu'aux visites d'entreprises ou à la soirée et de laisser son vélo à la maison.

Informations et inscriptions sur : www.fibl.org

**ForêtNeuchâtel**

Association des propriétaires forestiers

Projet Forêtcellence - Annonce des bois de résonance

Le projet de bois de haute qualité, initié par ForêtNeuchâtel et la participation des cantons de Neuchâtel, Vaud et Berne, et désormais désigné par l'association « Forêtcellence », est entré dans une phase très concrète de développement, aussi bien structurelle que physique. Une Xylothèque verra notamment le jour à Cernier d'ici la fin de l'année.

Né de la volonté de valoriser les bois de résonance de l'Arc Jurassien **au seul profit du propriétaire forestier**, le projet à **but non lucratif** repose sur une vision altruiste.

Ainsi, nous invitons tous les propriétaires et acteurs de la filière forestière à prendre contact avec ForêtNeuchâtel pour identifier les bois de résonance dans leur forêt. Forêtcellence s'engage à acheter les billes identifiées comme telles au prix du marché, qui s'établit actuellement autour de CHF 800.- à 1'200.-/m³ pour de l'épicéa de résonance.

S'il devait s'avérer, lors du premier fendage en scierie, que le bois n'a pas les qualités requises pour le bois de résonance, Forêtcellence **garantit** de payer la bille d'épicéa au prix du marché correspondant à de la qualité A à son propriétaire (actuellement autour de CHF 400.- à 500.-/m³).

Pour vos annonces ou demande de renseignement :

ForêtNeuchâtel
M. Stéphane Brawand, chargé d'affaires
☎ 032 730 39 42
Stephane.brawand@foretneuchatel.ch

Information concernant l'engagement de personnel

Nous rappelons le processus applicable depuis de nombreuses années déjà – POUR LA PERIODE DES RECOLTES (VENDANGES) uniquement .

Lorsque vous souhaitez engager des ressortissant(e)s européen-ne-s (UE AELE) pour la période des vendanges – pour les personnes européennes n'étant au bénéfice d'aucune autorisation en Suisse (permis L, B ou G UE AELE), vous avez l'obligation d'effectuer, au plus tard un jour avant l'engagement, la « **procédure d'annonce des activités lucratives de courte durée** » (90 jours max. dans l'année civile), procédure à effectuer en ligne uniquement directement sur la plateforme fédérale dédiée :

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/meldeverfahren.html

Vous pouvez vous procurer le mode d'emploi en nous contactant.

REMARQUE IMPORTANTE : Il n'est pas possible de faire venir pour les vendanges ou pour tout autre type d'activité dans la branche, des ressortissant(e)s extra-européen(ne)s même dans le cas où certaines personnes extra-européennes sont au bénéfice d'un titre de séjour obtenu dans l'un des états de l'Union européenne-UE ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Ces titres de séjour ne procurent aucun droit à la personne qui le détient d'exercer une activité lucrative en Suisse, même si elle est de courte durée.

Pour les ressortissant(e)s extra-européen(ne)s au bénéfice d'une autorisation valable en Suisse, les employeurs doivent compléter un tableau excel (disponible auprès du secteur assurances de la CNAV) à transmettre à l'Office de la main-d'oeuvre. L'activité doit être annoncée pour quatre catégories d'autorisations, soit permis N et F, permis B étudiant(e)s, permis B réfugié(e)s, permis S (Ukraine).

Les personnes extra-européennes au bénéfice d'une autorisation d'établissement (Permis C) peuvent travailler sans aucune démarche des employeurs envers le Service des migrations et ainsi que celles au bénéfice d'une autorisation de séjour B permettant l'exercice d'une activité lucrative (hormis les deux catégories de permis B susmentionnées).

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener, Ludivine Houlmann ☎ 032 889 36 50

Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole : offre 2023 - 2024

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2023 et juin 2024, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2023-2024. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2024-2025. L'offre globale 2023-2025, ainsi que l'horaire 2023-2024 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Coûts : La formation professionnelle supérieure est subventionnée par la confédération et les participant-e-s bénéficient également d'un soutien financier des cantons. Dans ce cadre, l'école facture les montants indiqués ci-après dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet ou de la maîtrise (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2023-2024 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2023**.

Exigences pour l'obtention du brevet ou de la maîtrise :

Les conditions suivantes doivent être remplies pour **l'obtention du brevet** :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (B02)
 - examen écrit LW01 « Grandes cultures », ou LW02 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LW03 « Grandes cultures bio », ou LW04 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour **l'obtention de la maîtrise** :

- modules M02, M03, M04 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (M01)
 - business plan (M05)
 - entretien professionnel sur la base du business plan

Informations : www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription à retourner, jusqu'au 31 août 2023, à :

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, dans le tableau ci-après, les modules de gestion obligatoires suivis en 2023-24 doivent aussi être cochés)

accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse : oui non

(1) Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (B02a), concerne les candidats qui débudent la formation
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (B02b), concerne les candidats en 2^e année

(2) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice

(3) Le module LW20 est ouvert aux candidats au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05

(4) L'inscription aux modules BF04a Accueil à la ferme – Restauration et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du

Modules 2023-2024	Points	Durée (demi-jours)	Prix ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ facturé	Coût net ⁽⁷⁾
Brevet				
B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1'040.-	280.-
B02a Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) ⁽¹⁾		20	1'600.-	400.-
B02b Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) ⁽¹⁾		10	800.-	200.-
B03 Marketing		10	880.-	240.-
B04 Gestion du personnel		10	880.- ⁽⁸⁾	240.-
LW01 Grandes cultures	6	16	1'360.-	360.-
LW02 Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1'680.-	440.-
LW03 Grandes cultures bio ⁽²⁾ (ECE ArcJU)	6	15	1'280.-	340.-
LW06 Production porcine ⁽²⁾ (Grangeneuve)	6	20	1'680.-	440.-
LW10 Soins aux onglons des bovins	2	10	880.-	240.-
LW11 Elevage et garde du cheval	4	16	1'360.-	360.-
LW14 Elevage et garde des caprins ⁽²⁾ (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW20 Approfondissement santé des bovins ⁽²⁾⁽³⁾ (Agrilogie)	4	20	1'680.-	440.-
BF03 Energies et matières premières renouvelables ⁽²⁾ (ECE ArcJU)	4	10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽⁴⁾		8	640.-	160.-
BF04a Accueil à la ferme – Restauration ⁽²⁾⁽⁴⁾ (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme – Vente directe ⁽⁴⁾	2	6	560.-	160.-
BF06 Biodiversité ⁽²⁾ (Agrilogie)	3	10	880.-	240.-
BF07 Offres de formation à la ferme	2	6	560.-	160.-
BF12 Production de volaille pour la viande ⁽²⁾ (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14 Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole ⁽²⁾ (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF21 Verger haute tige	4	16	1'360.-	360.-
BF28 Techniques agricoles	2	8	720.-	200.-
BP16 Transformation du lait ⁽⁵⁾	2	10	880.-	240.-
BF31 Petits fruits introduction, baies 1) ⁽²⁾ (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
Maîtrise				
M01 Planification économique et financière		12	960.-	240.-
M02 Economie politique et politique agricole		12	1'040.-	280.-
M03 Droit agricole et formes d'entreprises		10	880.-	240.-
M04 Assurances, prévoyance, fiscalité		10	880.-	240.-
M05 Gestion stratégique		12	960.-	240.-

module BF04 Accueil à la ferme – Base

(5) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet de fédéral paysanne, capitalisable également pour le brevet fédéral d'agriculteur

(6) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(7) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

(8) A ce prix s'ajoute une taxe administrative AgriTop de Fr. 90.-

Date et lieu : _____

Signature : _____



Capa'cité salon des métiers

Le salon des métiers Capa'cité 2023 se tiendra du **lundi 4 au samedi 9 septembre** en ville Neuchâtel. La CNAV et les membres de la Commission de conseil et formation agricole seront présents au sein du Quartier Vert qui regroupe les métiers d'agriculteurs, fleuristes, horticulteurss-paysagiste et forestiers-bûcherons et que vous trouverez sur l'Esplanade Léopold Robert 1, entre l'Hôtel Beaulac et le Musée d'Art et d'Histoire. Tous les apprentis agriculteurs et agricultrices en formation feront découvrir leur métier au public et surtout aux écoliers de 10^{ème} et 11^{ème} à la recherche d'un métier. Au plaisir de vous y accueillir et merci à celles et ceux qui s'engagent dans l'organisation et la tenue du Quartier Vert.

Vous trouverez d'avantage d'informations sous : <https://www.capacite.ch/>



Cours interentreprises AGRI (1^{ère} et 2^{ème} année)

Afin de faciliter l'organisation des activités en lien avec les absences des apprentis, la CNAV vous communique les cours interentreprises (CIE) pour le CFC agriculteurs/-trices qui sont planifiés ainsi :

CIE	1 ^{ère} année (1AGRI)	2 ^{ème} année (2AGRI)
Prévention des accidents	30 août 2023	
Protection de la santé	14 novembre 2023	
Réglage et entretien des machines de fenaison	31 août 2023	
Hygiène et assurance qualité	20 et 22 février 2024	
Réglage et entretien des machines du sol		18 et 19 octobre 2023
Utilisation des élévateurs et télescopiques		30 et 31* janvier 2024 1 ^{er} et 2* février 2024
Utilisation de la pompe à traiter		17 avril 2024
Soins et transport sûrs des animaux et trafic		5 mars 2024

Attention toutefois pour les dates des CIE machines de fenaison, machines du sol et pompe à traiter, ces dernières peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Concernant le CIE "Utilisation des élévateurs et télescopiques", les élèves seront répartis en groupe pour suivre le cours.

*Le 2^{ème} jour est facultatif mais permet aux personnes désireuses d'acquérir le "permis cariste".

Les frais de ce 2^{ème} jour qui s'élèvent à CHF 250.- sont assumés par l'apprenti/-ie.

Changements de préposés

M. Roland Besancet quittera sa fonction de préposé au 31 août 2023. **M. Thierry Oppliger** du Pâquier reprendra cette fonction.

Les secteurs sont toutefois quelque peu adaptés. **M. Thierry Oppliger** sera préposé pour Chézard-St-Martin, Dombresson, Villiers et Le Pâquier. **M. Thierry Besancet** reste préposé pour les secteurs de Brot-Dessous, Rochefort, Corcelles, Montmollin, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, La Vue-des-Alpes, Fontainemelon et Cernier. Ces changements de préposés et de secteurs seront effectifs au 1^{er} septembre 2023.

L'ANAPI les remercie vivement pour leur travail et leur engagement.

ANAPI – Florence Matthey

Bulletin d'information du service de la faune, des forêts et de la nature concernant le loup

Période du 1^{er} au 31 juillet 2023

1. Canton de Neuchâtel

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente (voir ci-dessous, situation du canton de Vaud). Un loup photographié par piège-photo le 6 juillet aux Verrières.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois – frontière avec le canton de Neuchâtel)

Une attaque de chèvre sur la frontière avec le canton de Neuchâtel, commune de Provence, le 22 juillet. Un garde-faune vaudois et un garde-faune neuchâtelois se sont rendus sur place. Au vu des éléments, l'attaque a été considérée sur le canton de Vaud.

Pas d'observations à rapporter durant le mois de juillet. En l'absence du garde-faune du secteur, les pièges-photos n'avaient pas été relevés au moment de la publication de ce bulletin.

3. Canton du Jura

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton du Jura. Aucune observation signalée.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Une attaque sur 7 moutons dans la commune de Courtelary le 28 juillet. Aucune observation signalée.

5. France voisine

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente durant le mois de juillet. Présence toujours régulière sur la zone à proximité du canton de Neuchâtel, sur les communes des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux et de Jougne. Les pièges photographiques montrent au maximum deux loups en même temps.

La Proximité mise à l'honneur, découvrez les nouveaux labellisés Neuchâtel Vins et Terroir

Neuchâtel Vins et Terroir, un label de proximité, célèbre les nouveaux producteurs qui valorisent les saveurs du terroir neuchâtelois. Découvrez les nouveautés authentiques des artisans passionnés du canton :

- La Poissonnerie Berger : Filet de Bondelle fumée, filet de Palée du Lac, filet de Bondelle, filet de Truite fumée, Truite (portion) - Des délices du lac de Neuchâtel.
- Communauté Cachelin : Risotto d'épeautre - Une céréale locale pour une expérience culinaire authentique.
- Restaurant des Mines à Travers : Jambon à l'Asphalte - Un jambon traditionnel cuit dans l'asphalte, une spécialité digne de ce nom !
- Ferme du Breuil : Diverses sortes de pâtes, diverses sortes de farine, huile de colza, flocon d'avoine, moutarde, polenta à l'ancienne, blé soufflé, maïs popcorn, huile de moutarde - Des produits reflétant la variété du terroir neuchâtelois.
- Liqueurs artisanales de Nora Liqueurs - Des saveurs uniques à découvrir, conçues avec passion.

Les bières artisanales neuchâteloises ont récemment acquis une nouvelle reconnaissance en étant labellisées Neuchâtel Vins et Terroir. Parmi les brasseurs, nous trouvons la Brasserie du Groin, La Céléstiale, et d'autres encore qui se préparent à rejoindre le label. En mettant en avant des ingrédients locaux et en adoptant des méthodes traditionnelles de brassage, ces délices authentiques reflètent la passion et la créativité des brasseurs, tout en célébrant le terroir de Neuchâtel.

Le label exige au moins 80% de matières premières du canton et 2/3 de la valeur ajoutée produite localement. Il favorise ainsi une économie circulaire et durable.

→ Découvrez tous les producteurs labellisés sur notre site internet :

<https://neuchatel-vins-terroir.ch/terroir/>



Envie de labelliser vos produits ? Contactez-nous au 032 889 42 16 ou à nvt@ne.ch

NB : ce recensement est uniquement destiné à la validation par les exploitants d'estivage.

Le recensement est effectué exclusivement via le site www.agate.ch (sous Acorda) et ceci **entre le 15 août et le 30 septembre 2023**.

Le site internet Acorda qui permet la saisie des données pour les estivages est uniquement accessible au travers du portail fédéral Agate.ch en utilisant le même accès à l'instar des notifications BDTA.

Pour valider votre demande de contributions, vous devez impérativement vous connecter dans le menu Acorda selon la procédure disponible sur le site internet de l'OPDI et procéder aux opérations suivantes :

- **Si vous détenez uniquement des bovins, des bisons et/ou des équidés**
L'effectif de bovins, bisons et/ou équidés est calculé sur la base des notifications faites à la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).
Il vous suffit de vous connecter et valider vos données en cliquant sur le menu "Terminer la saisie" puis une seconde fois sur le bouton "Terminer la saisie".
- **Si vous détenez des autres animaux (porcs, moutons, volaille,...)**
La saisie pour les autres espèces d'animaux que les bovins, les bisons et les équidés (porcs, moutons, volaille...) se fait via le guichet informatique Acorda.

Vous devez en premier lieu compléter les catégories en cliquant sur "Gérer les animaux". Ces animaux doivent être annoncés avec la date exacte d'inalpe ainsi que la date probable de désalpe.

NB : si la date de désalpe effective venait à différer de vos prévisions, vous devrez obligatoirement en aviser l'Office des paiements directs, par courriel, à l'adresse suivante : opdi@ne.ch, au plus tard jusqu'au 31 octobre 2023.

Enfinement vous validez vos données en cliquant sur le menu "Terminer la saisie" puis encore une fois sur le bouton "Terminer la saisie".

Cette procédure est obligatoire pour valider votre demande de contributions jusqu'au 30 septembre 2023.

Pour des demandes relatives aux accès à Acorda, contactez l'Office des paiements directs, Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier (☎ 032 889 37 00). Pour les demandes d'aide pour la validation, contacter la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) à Cernier (☎. 032 889 36 30).

NB : Aucune validation tardive ne pourra être admise.

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal
Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

AGRO CNAV 23

Mardi 12 septembre 2023 – Clos Donzel 11 – 2114 Fleurier

Accueil café /tresse dès 9h sur la ferme de la famille Eschler

Tournus sur les 4 postes dès 9h30

Apéritif
offert

- Signes de carence en minéraux chez les bovins
- Bousologie par Santé Bovins Suisse
- Démonstration et calculs de tassement du sol avec Terranimo®
- Plan Climat et actualités EcoRobotix ARA

Possibilité de manger sur place à midi: Pizzas à gogo

